Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Cadarache-chute-colis

24 mai 2019

Chute d'un colis de déchets radioactifs

Le 17 juillet 2018, l'ASN a été informée par le CEA de la chute d'un colis de déchets dits « moyennement irradiants » de 500 litres, d'une hauteur d'environ 5 mètres dans un puits d'entreposage. Une inspection réactive menée sur le site a révélé de graves lacunes dans la rigueur d'exploitation et de graves lacunes dans la culture de sûreté du CEA. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte le 24 mai 2019.

Vue aérienne du site de Cadarache

Présentation de l’installation

Le Commissariat à l’énergie atomique (CEA) Cadarache est un vaste complexe implanté au confluent du Verdon et de la Durance et dédié à la recherche et développement dans le domaine nucléaire. Le centre comprend 18 installations nucléaires de base civiles dont l’installation nucléaire de base 37-A.

L’INB 37-A est la station de traitement et de conditionnement de déchets solides (STD) pour le compactage et l’évacuation vers CEDRA (INB 164) à Cadarache de déchets MAVL (moyenne activité à vie longue). Cette installation est en cours de rénovation pour être pérennisée.

La STD constitue à ce jour la seule INB civile du CEA autorisée à réaliser le conditionnement des déchets radioactifs MA-VL dits « faiblement irradiants » et « moyennement irradiants » avant leur entreposage dans l’installation Cedra (INB 164), dans l’attente d’une expédition vers une installation de stockage définitif.

Un colis qui choit et un exploitant qui fait n’importe quoi…!

Le 25 octobre 2017 une chute d’un colis de déchets radioactifs est survenue dans la STD (station de traitement des déchets) du centre de Cadarache (INB 37-A, Bouches-du- Rhône). Mais c’est seulement le 17 juillet 2018 que l’ASN a été informée par le CEA de la chute de ce colis de déchets dits « moyennement irradiants » de 500 litres, d’une hauteur d’environ 5 mètres dans un puits d’entreposage.

Comme l’indique l’avis d’incident de l’ASN, « les colis de déchets élaborés dans la STD sont déplacés au moyen d’un « château de transport », équipé d’un système de préhension par ventouse. Il s’agit d’un équipement massif, blindé, destiné à assurer la protection des opérateurs contre les rayonnements émanant des colis de déchets. Une anomalie technique a conduit, le 25 octobre 2017, à une interprétation erronée, par les opérateurs, de la bonne préhension du colis par la ventouse. L’ouverture de la trappe inférieure du château de transport, qui permet l’accès au puits lorsqu’un colis est arrimé à la ventouse, a conduit à la chute du colis en fond de puits. »

Le 20 juillet 2018, une inspection réactive menée par l’ASN sur le site a révélé de graves lacunes dans la rigueur d’exploitation et de graves lacunes dans la culture de sûreté du CEA.

L’exploitant n’a pas identifié la violation des règles générales d’exploitation que constituait la situation et a continué à utiliser le puits d’entreposage. Ce n’est qu’à l’apparition de signes de déformation du couvercle du colis de déchets que l’ASN a été informée par l’exploitant de l’incident survenu plus de 8 mois auparavant.

Après analyse des éléments complémentaires transmis par l’exploitant au sujet de cet événement, l’ASN a mis en demeure le CEA, par décision n° CODEP-MRS-2019- 011621 du 19 mars 2019, de se conformer, pour l’exploitation de l’INB 37-A, aux exigences réglementaires qui touchent à l’analyse du retour d’expérience, au classement de sûreté d’un équipement et aux contrôles techniques des activités qui présentent des enjeux pour la protection des personnes et de l’environnement pour s’assurer que celles- ci sont exercées conformément à leurs exigences associées.

Au regard des nombreux manquements et violations dans cette affaire, le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte auprès du Parquet d’Aix-en-Provence le 24 mai 2019.

L’affaire a été classée sans suite par le Parquet.

Téléchargez notre plainte et ses annexes

Chute Cadarache - Plainte 24/05/19